

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 899

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Kerbrat, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot,
Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,
M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet,
M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour,
Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido,
Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet et Mme Keke

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 34, insérer l'alinéa suivant :

« Si les forces armées bénéficient d'un ensemble de dispositifs de lutte contre les discriminations, l'effort doit être renforcé. L'effort de formation et de sensibilisation à l'égard des discriminations ou des risques psycho-sociaux sera accru. Le Conseil supérieur de la fonction militaire évoque des risques spécifiques liés à l'effet de groupe, au risque d'exclusion, et à la nécessité d'accomplir la mission. La lutte contre les discriminations dans les armées sera poursuivie. Sa stratégie suivra trois axes : favoriser l'égalité réelle dans la sélection et la gestion des ressources humaines, assouplir les carrières et les organisations, prévenir et contrôler les discriminations et les risques psycho-sociaux. La protection des droits et la promotion de l'égalité, ne sont pas des contraintes mais des facteurs objectifs de supériorité opérationnelle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI NUPES souhaite accentuer le travail de sensibilisation aux discriminations dans nos armées.